

Téléassistance 31

Vivre chez soi avec ses habitudes et son voisinage, quoi de plus naturel ? Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Conseil départemental met à leur disposition un service gratuit de téléassistance.

Téléassistance 31 permet par un simple geste d'être écouté, réconforté ou secouru.

C'est un service gratuit pour l'usager, pris en charge intégralement par le Conseil départemental.

Comment ça fonctionne

Pour pouvoir bénéficier de la Téléassistance 31, il suffit de remplir l'une des cinq conditions suivantes :

Avoir plus de 70 ans, ou

Être bénéficiaire de l'APA, ou

Être bénéficiaire de la PCH, ou

Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus, ou

Être dans une situation de particulière fragilité (soins palliatifs, fin de vie...).

et retourner le dossier de demande à télécharger ci-dessous.

[📄 dossier à télécharger](#)

Au domicile, un dispositif simple est mis en place :

- * un transmetteur est installé,
- * une télécommande ultra-légère (*pendentif ou bracelet*) permet, par simple pression, d'alerter à distance la centrale d'écoute.

A la centrale d'écoute, une personne prend en charge les appels, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Elle rappelle aussitôt et selon la situation une chaîne de solidarité s'organise pour prendre les dispositions nécessaires.

CONTACT

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Direction Politiques Territoriales Infrastructures - Service Aménagement Territorial

Téléassistance 31

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse Cedex 9

Tél. 05 34 33 32 04 ou 05 34 33 32 05

courriel : teleassistance@cd31.fr